

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 19 janvier 2021

Brigitte BOURGUIGNON

Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé,
chargée de l'Autonomie

« Cap sur les métiers de l'autonomie » : développement de plateformes des métiers de l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap

La création de plateformes départementales des métiers de l'autonomie s'inscrit dans la continuité du rapport de Myriam EL KHOMRI et dans le cadre de la politique portée par Brigitte BOURGUIGNON, ministre déléguée, chargée de l'Autonomie. Elles visent à mieux mobiliser les ressources humaines au plus près des territoires, et à garantir un meilleur pilotage des parcours de formation et d'insertion professionnelle des métiers de l'autonomie. En suscitant de nouvelles vocations, ces plateformes permettront de répondre aux besoins conséquents en recrutements dans le secteur du grand âge. Ce programme expérimental, accompagné et évalué par la CNSA, s'étalera sur 36 mois et permettra de développer une douzaine de plateformes.

Le rapport de Myriam EL KHOMRI avait souligné l'urgence d'améliorer l'attractivité des métiers du grand âge, afin d'assurer une meilleure prise en charge de la perte d'autonomie. En effet, l'offre de formations et de certifications professionnelles du secteur souffre d'un manque de lisibilité. À cela s'ajoute la complexité de construire des parcours vers ces métiers, renforçant encore davantage les problèmes de recrutements.

Pour pallier ces difficultés, une expérimentation de 36 mois s'ouvre avec la création de plusieurs plateformes départementales des métiers de l'autonomie. Elles encouragent les synergies entre les acteurs, pour mieux coordonner le déploiement

d'une palette de services à destination des demandeurs d'emploi, des salariés des établissements et services médico-sociaux (ESMS) et des employeurs.

Leur déploiement constitue un levier utile pour répondre aux nombreux enjeux du secteur, qui pâtit d'un manque d'attractivité, de fidélisation des professionnels, et de ressources humaines. Les plateformes permettent également de mutualiser, via de nouveaux partenariats, des actions d'appui à la qualité de vie au travail (QVT) et à la lutte contre la précarité des métiers.

Elles s'adressent à l'ensemble des publics susceptibles d'être intéressés par ces professions : jeunes, demandeurs d'emplois, personnes en reconversion, réfugiés... Les candidats désireux de s'orienter vers les métiers du grand âge et de l'autonomie peuvent être appuyés par une plateforme dans la construction de leur parcours de professionnalisation. Un accompagnement individualisé vers un premier emploi, grâce à une formation qualifiante, leur est proposé.

D'autre part, les plateformes départementales des métiers de l'autonomie assureront le rapprochement des besoins en recrutement des employeurs du secteur avec les personnes intéressées, en mettant en œuvre une intermédiation professionnelle adaptée.

Pour Brigitte BOURGUIGNON, « les plateformes des métiers de l'autonomie répondent à une priorité forte du Gouvernement de développer l'emploi et de sécuriser les parcours professionnels comme l'avait identifié Myriam El Khomri dans son rapport. Je suis convaincue que ces plateformes apporteront un appui territorial et opérationnel aux employeurs du secteur en matière de ressources humaines particulièrement dans les moments où, comme actuellement, la situation de l'emploi est tendue. Au-delà des coopérations territoriales renforcées, je souhaite que les plateformes qui émergeront soient le creuset d'innovations permettant de structurer et améliorer l'offre de services aux personnes en situation de dépendance ou en perte d'autonomie. »

La ministre déléguée encourage le déploiement de ces plateformes sur l'ensemble du territoire afin de répondre aux besoins en recrutements dans un secteur sous tension, notamment en cette période de crise sanitaire.